

**JOURNEE DE L'ARBITRAGE  
24 JUIN 2017**

La journée est organisée dans les Départements sous la responsabilité des Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA).  
Les QCM départementaux seront corrigés sur place et un bilan sera renvoyé à la CRA. La CRA corrigera les QCM régionaux et nationaux puis mettra l'ensemble des résultats sur le site internet de la Ligue.

**Pour le Département 44**

Adresse du centre d'examen : GYMNASE MANGIN BEAULIEU NANTES  
Horaires : de 10H30 à 11H30  
Responsable : J.MOINE  
Inscriptions : [moinejo@gmail.com](mailto:moinejo@gmail.com) avant le 22 Juin 2017

**Pour le Département 72**

Adresse du centre d'examen : Gymnase Vauguyon rue Jacques Millet 72000 LE MANS  
Horaires : de 10h à 12h  
Responsable : E.Davy  
Inscriptions : [lerino.davy@gmail.com](mailto:lerino.davy@gmail.com) avant le 22 Juin 2017

**Pour le Département 49**

Adresse du centre d'examen : Complexe sportif Jean BOUIN 31, Bd Pierre de COUBERTIN 49000 ANGERS  
Horaire : 11H30  
Responsable: Myriam ALBERT  
Inscriptions : [president@scoescrime.fr](mailto:president@scoescrime.fr) avec copie à [ph-masson@neuf.fr](mailto:ph-masson@neuf.fr) avant le 22 juin 2017

Chaque centre est en mesure d'accueillir des candidats issus d'autres départements de la Ligue.

**EXAMEN NATIONAL**

**Adresse du centre d'examen :** GYMNASE MANGIN BEAULIEU NANTE  
Inscriptions [cts@escrime-pdl.org](mailto:cts@escrime-pdl.org) avant le 19 Juin 2017.

Le diplôme peut se passer aux trois armes (\*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre régional depuis une saison complète,
- Etre au minimum M20 1,

- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.

## CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS

**ARBITRE DEPARTEMENTAL** : Le diplôme peut se passer aux trois armes (\*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre détenteur du Blason vert.
- Etre au minimum de la catégorie M14 2 pour entrer en formation, et M14 3 pour être titulaire,
- Passer l'épreuve théorique lors d'une Journée Nationale de l'Arbitrage.

**ARBITRE REGIONAL** : Le diplôme peut se passer aux trois armes (\*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre départemental.
- Etre de la catégorie M17 1 pour entrer en formation.
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique lors d'une journée Nationale de l'Arbitrage.

**ARBITRE REGIONAL HANDISPORT** :

- Etre titulaire du diplôme d'arbitre régional F.F.E. et avoir obtenu le Q.C.M. option handisport
- Etre évalué sur une compétition régionale ou nationale handisport
- La formation se fait sur deux saisons.

### Tableau de correspondance des catégories :

TABLEAU CORRESPONDANCE POUR LE PASSAGE DU QCM PROCHAINE OLYMPIADE						
CATEGORIE		ANNEE NAISSANCE				CORRESPONDANCE QCM
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	
Vétérans	4	1947 et avant	1948 et avant	1949 et avant	1950 et avant	
	3	1948 à 1957	1949 à 1958	1950 à 1959	1951 à 1960	
	2	1958 à 1967	1959 à 1968	1960 à 1968	1961 à 1970	
	1	1968 à 1977	1969 à 1978	1970 à 1979	1971 à 1980	
Seniors		1996 et avant	1997 et avant	1998 et avant	1999 et avant	
M20	3	1997	1998	1999	2000	
	2	1998	1999	2000	2001	Peuvent être titulaire Arbitre Nat.
	1	1999	2000	2001	2002	Peuvent entrer en Formation Nat.
M17	3	2000	2001	2002	2003	
	2	2001	2002	2003	2004	Peuvent être titulaire Arbitre Rég.
	1	2002	2003	2004	2005	Peuvent entrer en Formation Reg
M14	3	2003	2004	2005	2006	Peuvent être titulaire Arbitre Dép.
	2	2004	2005	2006	2007	Peuvent entrer en Formation Dep
	1	2005	2006	2007	2008	Passent le blason vert

Nantes le 15/06/17  
Pour la CRA JM SAGET